

Description de fonction : Aide-soignante certifiée

Titre / intitulé du poste	:	Aide-soignante certifiée
Section	:	Soins
Lieu de travail	:	Sion
Classe de salaire	:	Statuts AVALEMS
Nomination	:	Le Directeur et l'infirmière-cheffe
Supérieur direct	:	L'infirmière-cheffe, l'infirmière IRUS et les infirmières
Collaborateurs subordonnés	:	L'aide-infirmière

### 1. Mandat / Mission / Objectifs

- L'aide-soignante certifiée a pour mission de prodiguer, sur délégation, des soins de base de qualité, adaptés à la personnalité et à l'état du résident, ainsi que des soins thérapeutiques pour lesquels elle a été formée

### 2. Exigences

- Certificat d'aide-soignante
- Certificat étranger : reconnaissance par la Croix Rouge Suisse

### 3. Tâches / responsabilité / compétences

#### 3.1 Tâches

- Sur délégation, administrer des soins de base adaptés à la personnalité et à l'état du résident ainsi que les soins techniques pour lesquels elle a été formée
- Favoriser l'autonomie et la participation du résident en tenant compte de ses ressources et de ses limitations
- Maîtriser l'observation et la transmission orale et écrite des changements intervenus chez les résidents dans le dossier de soins informatisés
- Assurer l'entretien de l'environnement immédiat du résident

#### 3.2 Management et gestion du service

- Participer au colloque journalier du service
- Participer à l'animation en collaborant en fonction des événements organisés
- Signaler tout fait important à l'infirmière du service

#### 3.3 Gestion administrative et financière

- Utilisation du matériel à bon escient

### 4. Compétences et droits de signature

#### 4.1 Compétences usuelles

- Respecter le concept des soins globaux et personnalisés
- Travailler en accord avec la philosophie de l'Institution
- Faire preuve d'empathie envers le résident, sa famille et les collègues de travail

#### 4.2 Compétences particulières

- Faire preuve de flexibilité
- Tenir à jour ses connaissances en participant à la formation continue

#### 5. Conditions spécifiques / Obligations

- Respecter le secret professionnel
- Respecter la voie hiérarchique
- Respecter les directives en matière de protection des données
- Respecter la politique et la philosophie de l'Institution
- Ne pas dépasser ses compétences
- Adapter un comportement valorisant la profession et l'Institution en plaçant le résident au centre
- Etre honnête, loyale dans son engagement et ses responsabilités
- Pour tout ce qui n'est pas prévu dans la présente description de fonction et le règlement d'Etablissement, le statut du personnel AVALEMS est exclusivement applicable

#### 6. Dispositions finales

Cette description de fonction n'a pas un caractère exhaustif et peut, en tout temps être complétée, élargie ou modifiée.